NUMÉRO 2 FÉVRIER-MARS 1997

COMMISSION

GROUPE DE RECHERCHE SUR L'EXTRÊME DROITE ET SES ALLIÉ-E-S (GREDA)

Qu'ont en commun ces deux hommes ?

Ils ne sont plus dans l'armée !

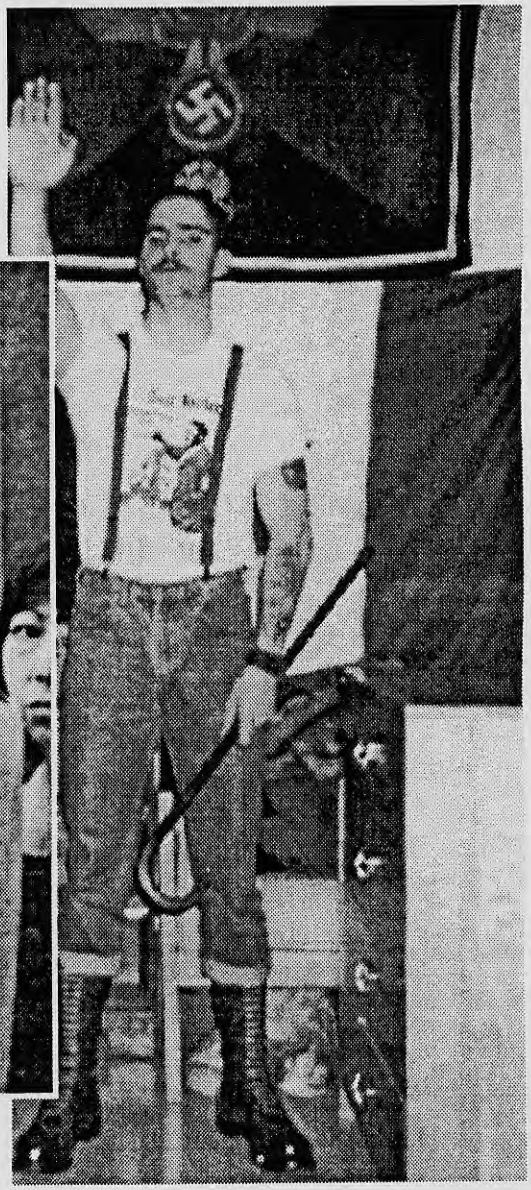

SOMMAIRE

PAGE 3 Une armée au bord de la crise de nerfs !

PAGE 8 Les vraies couleurs du nationalisme territorial

PAGE 15 La « LAM », une entreprise hasardeuse ?

4 $

GREDA
Groupe de recherche sur l'extrême droite et ses allié-e-s
C. P. 505, Succursale Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1B6 ✆ (514) 361-9053

Le GREDA et la série *Commissions*

Le Groupe de recherche sur l'extrême droite et ses allié-e-s ou GREDA est un réseau de recherche-action sur le phénomène au Québec et au Canada. Au printemps 1996, des individus se sont regroupés pour mettre en place les bases du réseau et développer un plan de travail. Provenant de divers milieux (antifasciste, populaire, universitaire), les membres du GREDA ont identifié la nécessité de structurer les recherches entreprises et d'alimenter le débat sur ce qu'on appelle le mouvement de restauration qui s'étend de plus en plus dans notre société.

Le GREDA est un réseau indépendant antifasciste qui s'appuie sur le travail bénévole de ses membres. Il vise à susciter le débat et la prise de conscience sur la réémergence des forces de la droite et de l'extrême droite en développant des outils de réflexion et de travail sur ces questions.

Le GREDA a pris la décision de publier une série de COMMISSIONS au cours des prochains mois. Nous allons concentrer nos efforts sur la situation au Québec tout en continuant nos collaborations avec nos contacts dans le reste du Canada. Nous espérons que ces commissions deviendront un outil dans la lutte contre l'extrême-droite et ses allié-e-s. Nous allons continuer d'appuyer les efforts des groupes et organismes antifascistes au pays comme dans le monde en espérant que nos contributions serviront à renforcir ce mouvement essentiel dans notre société.

Dans ce numéro, vous trouverez un texte sur les vraies couleurs du nationalisme « territorial » et les groupes nationalistes. Nous abordons une série sur l'antifascisme au pays par un premier volet sur la « Ligue antifasciste mondiale » et le débat sur la côte-ouest. Un texte sur la composante raciste dans les forces armées canadiennes est devenu essentiel à l'aube de la fin des audiences de la commission d'enquête sur les incidents survenus en Somalie.

Coordonnateur de la recherche :
Martin Thériault

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

© TOUS DROITS RÉSERVÉS. Le contenu des textes ne peut être reproduit sans l'autorisation du GREDA.

QUIZ

1. Quel nationaliste, qui a déjà écrit dans *l'aut'journal*, a déjà soutenu que les autochtones vont s'attaquer aux lignes de transmission électriques du nord, quinze ans après avoir publié, en 1977, *Avant de se retrouver tout nu dans la rue* ?
2. Quel membre du Cercle Gérald-Godin, du Mouvement Québec-Français et qui a collaboré à *l'aut'journal*, l'*Action nationale* et à l'*Action indépendantiste*, se porte maintenant candidat à la direction de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal ?
3. Quel candidat à la direction du Bloc québécois a admis publiquement avoir annulé son vote au référendum sur la souveraineté de 1980?
4. Quels responsables de groupes ont milité à l'élection du ministre actuel de la Sécurité publique en 1994 et n'ont rien trouvé de raciste à la déclaration de Lucien Bouchard sur la race blanche et la natalité lors de la campagne référendaire de 1995 ?
5. Qui a soutenu, lors d'un interrogatoire, que le principal problème des soldats canadiens en Somalie était la diarrhée ?
6. Qui a déjà présenté le militantisme néo-nazi du l'ex-caporal Matt McKay comme une « folie de jeunesse » ?

1. Jean Simoneau ; 2. Guy Bouthillier ; 3. Gilles Duceppe ; 4. Raymond Villeneuve et Alain Dufour ; 5. « Témoin 63 » de l'enquête de l'armée sur la Somalie ; 6. Kim Campbell

UNE ARMÉE AU BORD DE LA CRISE DE NERFS!

La Commission d'enquête sur la mission canadienne des casques bleus en Somalie doit terminer ses travaux le 31 mars et remettre un rapport d'ici le 30 juin 1997. Le couperet est tombé le 31 décembre 1996. Le ministre de la défense, Doug Young, annonce alors son gel des promotions d'ici la fin-mars et promet des changements majeurs.

Tout cela, une semaine après que le numéro 3 de l'armée canadienne, « héros » de l'intervention contre les autochtones à Oka en 1990 et ancien responsable de la police militaire, soit mis à la retraite forcée pour irrégularités financières. Le chef des forces terrestres, le lieutenant-général Baril en profite pour annoncer une nouvelle politique de *tolérance zéro* pour... l'alcool lors de futures missions!!! La semaine suivante, le chef intérimaire des forces armées — le vice-amiral Murray — est semoncé pour son comportement jugé irrespectueux par le président de la commission d'enquête sur la Somalie.

Le vrai visage d'un casque bleu en Somalie.

Après
26 millions $
2 ans
1 ministre de la Défense nationale
2 chefs d'état-major de l'armée

L'IRRITANTE SOMALIE. En décembre 1992, le Canada envoie un contingent en Somalie dans le cadre d'une opération de « restauration de la paix ». On décide d'envoyer notre corps d'élite : le régiment aéroporté. Rapidement, les choses se gâtent.

En janvier 1993 — selon des témoignages —, on arrête, interroge, ligote et bâillonne les « prisonniers » somaliens qui ont tenté de pénétrer le campement ou qui ont simplement volé de la nourriture. La plupart de ces prisonniers sont des adolescents.

Le 4 mars 1993, lors d'une véritable opération de guet-apens, une patrouille de nuit tue un jeune somalien et en blesse un autre dans le dos qui tente de s'enfuir dans la nuit. On avait placé, bien en évidence, de la nourriture et de l'eau comme « appât » et on a surveillé les 2 jeunes somaliens qui avait osé s'approcher et ensuite tenté de franchir les barbelés. La chasse se termine par un mort et un blessé du côté somalien. Selon le témoignage d'un membre de cette patrouille de nuit, « *des cris de joie ont salué l'annonce de la mort d'un civil somalien dans le camp.* »[1] Les 5 et 6 mars, la même unité conduit un même type de patrouille mais sans aucun incident selon les témoignages entendus à ce jour.

Le 16 mars 1993, un jeune somalien de 16 ans, Shidane Arone, est retrouvé mort des suites d'un interrogatoire mené par des membres du régiment aéroporté. À la veille de l'anniversaire du régiment, le meurtre de Shidane Arone ne semble pas perturbé les soldats canadiens. Selon des témoignages, des membres du régiment ont tellement fêté lors d'un vol de retour au Canada le même jour, que « *plusieurs membres sont tombés sans connaissance dans leur siège ou dans l'allée* ».[2]

1. *Montreal Gazette*, 27 novembre 1996, p. A11

2. *Journal de Montréal*, 10 septembre 1996, p. 8

DES PRIMES AU RENDEMENT ? Outre le fait que les acteurs de ces événements, à trois exceptions près, n'ont jamais été condamnés pour leurs actes, des allégations sur les faits et gestes du commandement des forces armées sont troublantes. Ainsi, selon le chauffeur du commandant des forces canadiennes en Somalie, le colonel Labbé aurait promis, en décembre 1992, à une soixantaine de militaires réunis au quartier général « *une récompense au premier qui abattrait un somalien* ».[3]

Selon un membre de la patrouille de nuit du 4 mars 1993, le capitaine Rainville, qui commandait la patrouille aurait émis des propos troublants en donnant ses ordres. Il aurait affirmé que « *s'il arrivait qu'on abatte un somalien cette nuit, j'achèterai une caisse de bière.* »[4] Ces propos ont été démentis par le principal intéressé lors de son témoignage. Rainville, maintenant étudiant à l'Université de Sherbrooke, sera acquitté d'une accusation de négligence dans l'exercice de ses fonctions pour cet incident par le tribunal en 1994. Mais, des faits demeurent.

Ainsi, les militaires, y compris l'aumônier du régiment, qui ont posé avec des « prisonniers » somaliens ligotés et les yeux bandés n'ont reçu aucune mesure disciplinaire, certains ont même reçu une promotion depuis.[5] Le capitaine Rainville a recommandé un membre de la fameuse patrouille de nuit du 4 mars pour une décoration qui a, heureusement, été refusée.[6] Le colonel Labbé, quant à lui, est maintenant attaché au siège social de l'OTAN à Bruxelles.[7]

À la haute direction, les promotions ont permis au vice-amiral Murray — numéro 3 à l'époque — d'être maintenant chef par intérim des forces armées canadiennes. Le sous-ministre Robert Fowler qui assurait la liaison entre le haut-commandement et la ministre de la défense, est maintenant ambassadeur canadien à l'ONU. La ministre de la Défense de l'époque, Kim Campbell, est maintenant déléguée générale du Canada à Los Angeles.

LE TÉMOIN 63 OU LE RÉGIMENT VU DE L'INTÉRIEUR. Au printemps 1993, on a tenu une commission d'enquête interne de l'armée canadienne sur les incidents de la Somalie. Le témoignage du témoin 63 est fort révélateur du comportement des membres du régiment aéroporté avant et pendant la mission en Somalie.

Le membre du 2e commando du régiment affirme qu'un membre du régiment est quelqu'un de « *très bien entraîné, bien motivé, volontaire, agressif, qui fait le travail et continue son chemin)* ».[8] Il poursuit en disant que dans le cadre de la mission en Somalie, ces qualités étaient essentielles parce que si vous voulez « *quelqu'un qui peut être obligé de tirer, vous voulez des gens agressifs* ».[9]

Il parle de la rivalité entre le 1er et 2e commando du régiment. Le 1er commando aurait le fleur-de-lys comme drapeau emblématique alors que le 2e commando avait le drapeau confédéré et ce, depuis de nombreuses années ! Il faut rappeler que ce drapeau est celui des forces sudistes lors de la guerre de sécession américaine et un emblème fondamental pour tous les groupes suprémacistes blancs à travers le monde.

Pour le témoin, pour certains, le drapeau n'est rien de plus que l'expression du non-conformisme des membres du commando. À la question de savoir si les racistes se retrouvent au sein du 1er ou du 2e commando, il répond : « *qu'ils sont autour, partout où vous regardez* ».[10] Il parle également de plusieurs soirées où des membres du régiment racontaient leurs « exploits » lors de virées dans les bars, dénonçant les couples interraciaux ainsi que les minorités visibles.

Après avoir expliqué que le commando compte environ 120 soldats et officiers, il nous indique que

> « *environ 11 ou 12 ont des tatouages racistes visibles sur les bras qu'ils arborent ouvertement* ».[11]

Le fait que près de 10 % des membres du 2e commando arborent des tatouages racistes n'a pas été démenti lors des témoignages devant la commission publique d'enquête sur la Somalie. Il va même affirmer que d'anciens membres du commando qui sont actifs dans des mouvements racistes participent souvent à des fêtes avec les membres du régiment.

Voici comment il termine son témoignage lors de sa première audition de la commission interne de l'armée :

> *Q : Sur quelle base dites-vous qu'ils étaient racistes ?*
>
> *R : Quand j'entends quelqu'un dire : « je suis venu en Somalie pour me tuer un noir », je trouve cela raciste...*[12]

LE CAS MATTHEW MCKAY — LA POINTE DE L'ICEBERG ? On apprendra à l'été 1995 que la personne qui disait cela est Matt McKay,

3. *Ibid.*
4. *La Presse*, 26 novembre 1996, p. A17
5. *Toronto Star*, 8 juillet 1996, p. A1
6. *Ottawa Citizen*, 23 septembre 1994, p. A3
7. *La Presse*, 17 juillet 1996, p. A11
8. Témoignage du 22 mai 1993, p. 2
9. *Ibid.*
10. *Ibid, p. 20*
11. Témoignage du 14 juin 1993, p. 7
12. Témoignage du 22 mai 1993, p. 24

alors caporal au sein du 2e commando du régiment en Somalie. McKay n'a jamais été relié aux actes reprochés aux soldats canadiens en Somalie. Sa carrière militaire ainsi que son activité néonazie démontrent bien le laxisme des autorités.

Dans la semaine du 8 septembre 1992, deux journalistes du *Winnipeg Sun* publient une série d'articles sur les activités néo-nazies au Manitoba. Le 13 septembre, on publie un article sur les néonazis au sein de l'armée canadienne ainsi que la photo de McKay. Cette photo, qui orne la page couverture de notre revue, le montre en tenue civile, arborant son t-shirt à l'effigie d'Adolf Hitler, ses tatouages et faisant le salut hitlérien lors d'une fête tenue chez un leader du KKK à Winnipeg en 1990. Alors que le Centre canadien sur le racisme et les préjugés (CCRP) exige une enquête et dénonce la présence d'autres racistes au sein de l'armée, l'armée répond.

« *Tant qu'ils ne font rien d'illégal, on n'y peut rien* », déclare le capitaine Daniel Lachance alors que la porte-parole du ministère de la Défense nationale affirme que « *nous n'avons pas de politique; ce n'est pas illégal.* »[13] La ministre de la Défense, Kim Campbell, prendra également sa défense en parlant « *d'erreur de jeunesse* »... Après la publication de la photo et du reportage, McKay **sera promu** caporal et envoyé en Somalie en janvier 1993 !

Selon des sources, il appert que McKay a commencé son travail au sein du mouvement néonazi dès 1988 avec le groupe Aryan Nations. Il a pris contact avec les membres des Manitoba Knights du Ku Klux Klan et aurait donné plusieurs séances d'entraînement aux recrues de ce mouvement. Selon une source policière citée dans le livre *Web of Hate*, McKay aurait utilisé les privilèges des vols à tarifs réduits pour militaires pour se rendre à travers le pays à des rencontres néonazies.[14] Aucune enquête ne semble avoir été instituée par les autorités pour vérifier les allégations ou encore les démentir.

McKay continue sa carrière militaire jusqu'à sa mise à pied en 1995 après le visionnement des vidéos sur la Somalie et ceux des rites initiatiques du régiment qui ont mené à son démembrement en 1995. Il devient alors la victime d'un vaste complot et affirme vouloir dénoncer les opérations en Somalie. L'un des éditeurs du *Toronto Sun*, Peter Worthington, en fait la pièce maîtresse d'un reportage de deux pages sur les innocentes victimes de la chasse aux racistes au sein des forces armées.

Le 1er mars 1996, coup de théâtre. McKay, ainsi que James Russell Lisik, ex-militaire, Robert Eugene Welsh et Gary Allan Kuffner sont arrêtés. Ils sont accusés du meurtre de Gordon Kuhtey survenu à Winnipeg dans la nuit du 30 juin 1991. L'ensemble des accusés sont liés, selon des sources, au KKK ainsi qu'au Northern Hammerskins. La victime, M. Kuhtey, a été battu sauvagement et on l'a achevé à coup de pierres pour ensuite lancer son cadavre dans la rivière Assiniboine. Il s'agit de l'un des meurtres homophobes les plus cruels qu'ait connu à ce jour le Manitoba. Les quatre accusés sont en procès début-mars à Winnipeg.

UNE TRADITION DE TOLÉRANCE À L'INTOLÉRANCE QUI SE POURSUIT.

> *« Je n'ai aucune raison de croire que ces incidents [i.e. Somalie et Rwanda] reflètent un problème endémique au sein du régiment aéroporté. En fait, c'est tout le contraire. »*[15]

C'est ainsi que s'exprime l'ex-chef d'état-major, le général John de Chastelain, après que des incidents impliquant encore des membres du régiment aéroporté soient survenus lors de la mission au Rwanda en septembre 1994 !! Son attitude s'inscrit dans une tradition de tolérance à l'intolérance au sein des forces armées canadiennes.

En fait, depuis la résurgence des groupes néonazis au Canada en 1989, il existe d'in-

Un autre « trophée » du régiment ? Le crime : avoir faim. L'erreur : croire faire affaire à une mission de paix de l'ONU.

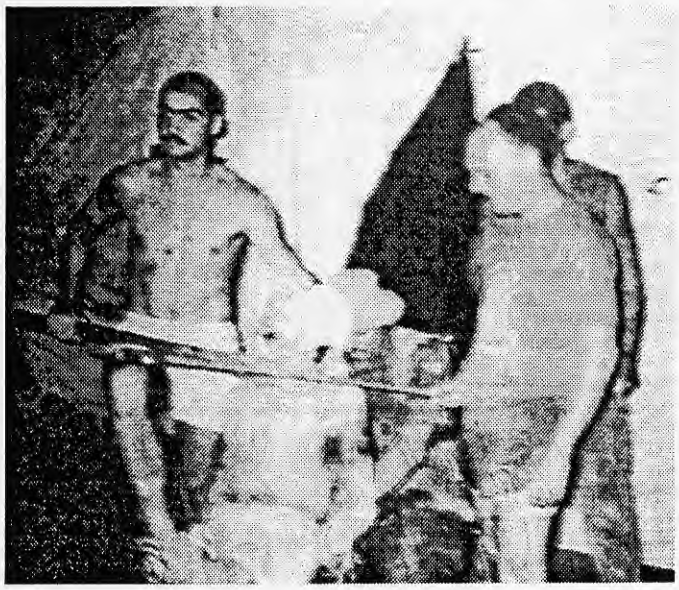

13. *Winnipeg Sun*, 13 septembre 1992
14. W. Kinsella, *Web of Hate*, Harper Collins, 1994, p. 336
15. *Globe and Mail*, 21 septembre 1994, p. A5

nombrables exemples de laxisme de la direction militaire quant à la présence de néonazis au sein des forces régulières et de réserve. En juillet 1990, le Mouvement de la résistance aryenne (ARM) organise une célébration aryenne de la fête du Canada à Metcalfe près d'Ottawa. Au sein des 150 néonazis présents, venant du Québec, de l'Ontario, de l'Ouest ainsi que des États-Unis, on a dénombré au moins six participants issus des rangs militaires. Compte tenu des contrôles policiers serrés, de l'identification de tous les participants par la police, il est impensable de croire que le service de renseignement militaire n'ait pas eu accès à ces informations.

En août 1992, des membres du groupe Aryan Nations basés à la base militaire d'Esquimalt en Colombie-Britannique sont pris à imprimer et distribuer de la littérature néonazie dans les rues de Victoria ! Deux ans plus tard, on en expulsera alors que certains seront réaffectés ailleurs.

En 1991 et 1992, à Montréal, des membres des forces de la réserve sont impliqués dans des crimes homophobes, dans la possession d'armes et même d'explosifs tout en continuant leur implication au sein de l'Empire invisible du Ku Klux Klan. Certains seront expulsés des rangs de l'armée après que leurs actes sont étalés dans la presse. Un commandant de régiment, rare exception à la règle, a même procédé à une épuration de ses rangs en dénonçant le néonazisme.

En juin 1993, deux anciens membres du régiment aéroporté sont arrêtés et accusés d'enlèvement, séquestration et menaces. Il s'agit du responsable des forces de sécurité du Heritage Front et des légions sécuritaires du très violent groupe, Church of the Creator. Un ancien sergent, toujours membre de la réserve à l'armurerie en plein coeur de Toronto, est alors suspendu comme son frère, ex-soldat du régiment. À la condamnation pour voies de faits en novembre 1995, on procédera à l'expulsion de ses deux membres notoires du mouvement néonazi canadien des forces de la réserve.

En 1995, sur la base de Chilliwack en Colombie-Britannique, le leader d'Aryan Nations, Charles Scott donne même des cours à des militaires sur l'autodéfense. Il est tellement content qu'il donne copie du vidéo de ses cours à des réseaux de télévision pour

Des membres du KKK arborant fièrement le drapeau du 2e commando

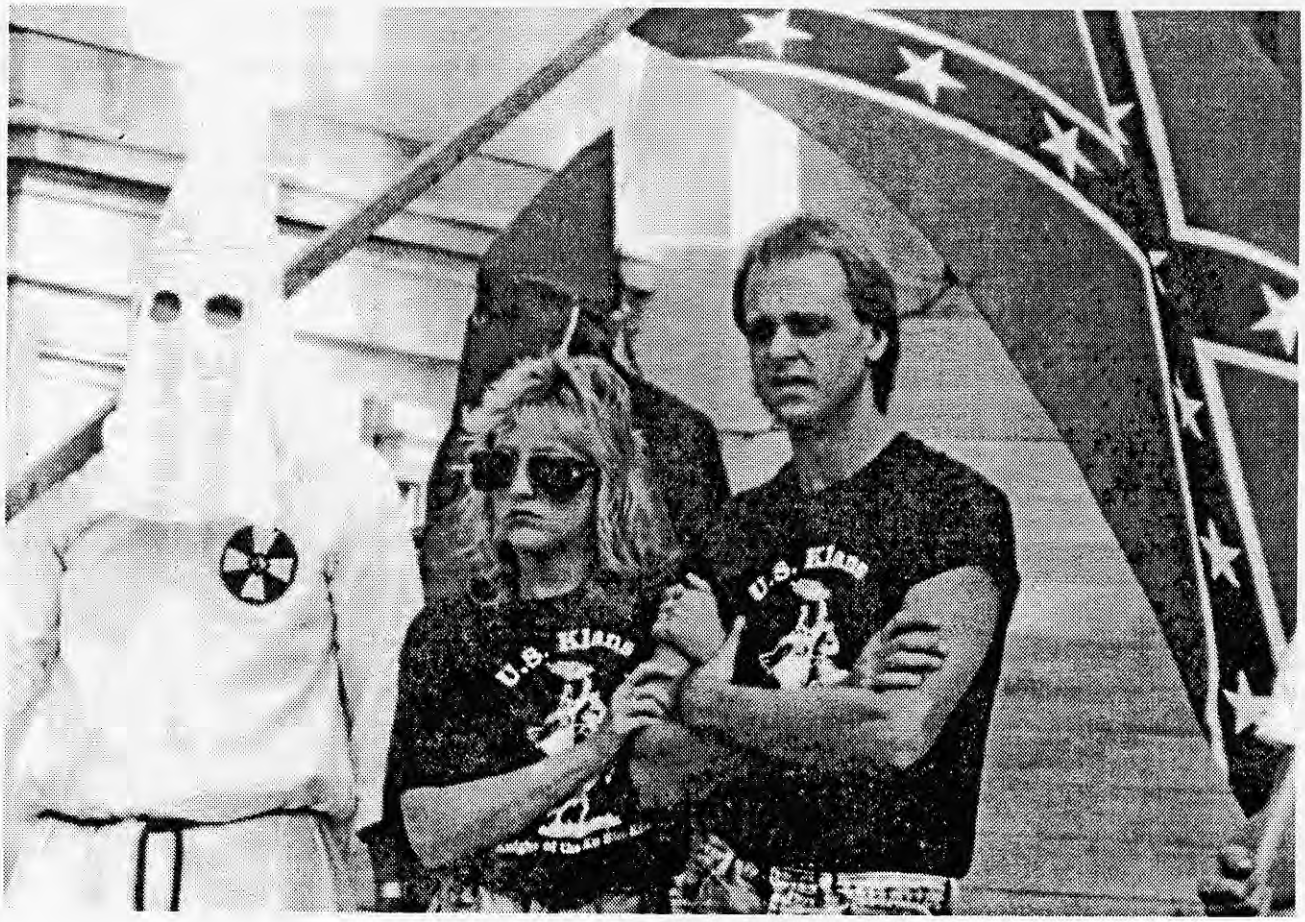

démontrer la véracité de ses faits ! On l'empêchera plus tard de diffuser de la littérature du groupe sur le site même de la base. Le responsable actuel du site informatique du groupe néonazi Heritage Front et associé de Ernst Zundel a été un membre en règle de la réserve dans la ville de Toronto, tant que cela n'a pas été rendu public.

En septembre 1995, sur la base de Dundurn en Saskatchewan, des unités de réserve s'entraînent sur un scénario de combat contre des résistants autochtones. Un an plus tard, alors que l'on découvre publiquement que les autochtones sont dépeints comme des alcooliques, des criminels et des drogués dans le scénario de l'entraînement, on ouvre une enquête... En août 1996, cinq membres des forces armées sont expulsés pour avoir eu de la littérature et de la musique à caractère raciste sur la base de Petawawa.

On est en droit de se demander si, soudainement, la politique change et que l'on ne tolère plus les manifestations racistes au sein des forces armées. Un mois plus tard, lors des audiences de la commission d'enquête sur la Somalie, l'adjudant-chef du régiment aéroporté et responsable de la discipline remet les pendules à l'heure. On lui demande s'il est au courant que certains membres du régiment arborent fièrement des tatouages racistes. Sa réponse est claire :

> *« pour moi, à l'époque où nous vivons, ça ne me dérange pas trop. J'ai vu les tatouages, ils ne me gênent pas. »*[16]

UN DÉMEMBREMENT UTILE POUR TOUT LE MONDE. *La décision de dissoudre le régiment aéroporté canadien est venu non pas des suites des événements en Somalie mais bien après le scandale des initiations racistes et dégradantes des nouvelles recrues à la base de Petawawa. Cette dissolution, hautement spectaculaire, a fait en sorte que les soldats des divers commandos ont simplement rejoint d'autres unités à travers le pays. On a dispersé plutôt que démembré le problème, selon certains observateurs.*

L'enquête sur la Somalie a permis de constater comment l'armée a évité l'enquête sur les allégations du major Armstrong à savoir que la mort du jeune Somalien le 4 mars 1993 ressemblait plutôt à une exécution sommaire. À ce jour, personne n'a été identifié comme l'auteur de cet acte. On sait maintenant que ce soir-là, on avait un plan de déception pour attirer des somaliens au campement ! On a appris que la police militaire a commencé son enquête plus de cinq semaines après l'incident.

Ce qui est plus grave, quant au futur, c'est de savoir que plusieurs membres de groupes racistes ont été ou sont encore au sein des forces régulières ou de réserve de l'armée canadienne. On sait que l'on tolère l'expression ouverte de racisme et d'intolérance et que les sanctions viennent seulement après que la presse ou le public s'empare de la chose, à quelque exceptions près.

Il est heureux de constater que le mouvement néonazi canadien ait également subi d'importants revers au cours des deux dernières années au Canada. Il n'en demeure pas moins que l'accès à ces services d'entraînement rémunérés et hautement spécialisés permet aujourd'hui à des racistes convaincus d'entraîner d'autres racistes aux tactiques militaires. Dans le cas de la Somalie, des événements en Bosnie ou au Rwanda, on semble privilégier la thèse selon laquelle la forte consommation d'alcool soit à la source des exactions des militaires. Il semble bien plus que la tolérance face aux comportements intolérants soit, en fait, la source réelle du problème. Les récentes déclarations des forces armées n'ont rien de rassurant pour l'avenir.

Ce tract est un exemple de la littérature néonazie tolérée sur les bases de l'armée.

16. *Journal de Montréal*, 21 septembre 1996, p. 21

LES VRAIES COULEURS DU NATIONALISME TERRITORIAL

À l'aube de la reconstruction de la coalition arc-en-ciel du mouvement nationaliste québécois, il importe de porter un regard sur la nature réelle de ce mouvement. Nous abordons aujourd'hui une série d'articles sur diverses publications et groupes moins connus de la plupart des gens du Québec. Même si plusieurs désirent ne pas faire connaître ces groupes, ils demeurent une composante de ce mouvement.

La prochaine campagne électorale fédérale est déjà lancée avec la course à la direction du Bloc québécois. En fait, selon le plan d'action 1997 du Parti québécois, il s'agit de la première étape de la lutte pour le prochain référendum. Plusieurs candidats parlent même d'une élection référendaire pour le Québec.

Le Conseil général des jeunes du Bloc québécois invite Gilles Rhéaume du Mouvement souverainiste du Québec (MSQ) comme conférencier d'honneur à la veille du débat des candidats. Les candidats qui reflètent bien, en partie, l'esprit de cette coalition. Un ancien chef de l'Union nationale, un ancien du conseil d'administration du quotidien *Le Devoir*, une ancienne députée conservatrice, un ancien membre du Parti communiste ouvrier (marxiste-léniniste), une ancienne ministre du Parti québécois et un universitaire qui se dit rassembleur se font la lutte à la direction du Bloc.

François-Albert Angers et Francine Lalonde : le mentor et l'élève ? La droite et la « gauche » nationale dans la marche du Nous de 1993.

TOUS UNIS POUR LA NATION TERRITORIALE ? Au lendemain de la déclaration-choc de Jacques Parizeau sur les « *ethnies et l'argent* » le soir du référendum de 1995, le mouvement nationaliste s'est lancé dans une offensive pour restaurer son image d'ouverture et d'inclusion. On a vu des militants et militantes souverainistes dénoncer les propos de Parizeau en l'identifiant à une conception passéiste du nationalisme. En fait, à un nationalisme ethnique qui n'avait plus sa place et qui fait maintenant place à un nationalisme territorial, nous dit-on.

Cette mise au point effectuée, on doit passer à autre chose et oublier les écarts du passé. Il est important de souligner, toutefois, comment l'éventuelle candidature de Jacques Parizeau à la tête du Bloc québécois a alimenté les espoirs chez plusieurs de ceux qui l'ont pourtant dénoncé en novembre 1995. On se rappellera également les frissons engendrés par sa déclaration sur les finances publiques et l'OPTION lors du sommet économique de l'automne dernier au sein des tenants de la souveraineté.

Ainsi, pour bien saisir les nuances du renouveau nationaliste, il nous faut oublier les déclarations de la députée du Bloc, Suzanne Tremblay, qui déclarait que :

> *« quand le Québec sera souverain, nous aurons un pays totalement français, à l'exception des minorités que nous déciderons de protéger. »*[1].

1. *Montreal Gazette*, 19 octobre 1995, p. A2

Ou encore celle de Bernard Landry, vice-premier ministre du Québec qui nous disait que :

> *« l'on se sert des immigrants non intégrés pour empêcher délibérément tous les Québécois d'avoir accès au concert des nations. »*[2]

Et, probablement ne retenir que cette déclaration éclairante d'un membre du Front populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), à savoir que *« ce qui fait que tant qu'à faire, aussi bien se séparer. »*[3]

Et les autochtones ? Il nous faudra oublier certaines thèses quant au rôle des premières nations dans le plan du fédéral pour *« subjuger l'émancipation de la nation »*. On se souviendra du texte du militant du Parti québécois, Robin Philpot publié en 1992 : *Oka, le dernier alibi du Canada-Anglais*. Dans la préface de ce livre, Francine Lalonde, affirme que

> *« la langue généralement parlée par les mohawks n'a pas facilité les choses, non plus que le rôle historique d'alliés des Anglais dont les plus vieux se sont souvenus. »*[4]

Après le vote massif des communautés cris et inuit pour demeurer dans le Canada advenant une victoire du Oui au référendum de 1995, on a droit à l'expression claire de la limite de la reconnaissance du droit à l'autodétermination de ces peuples. On rappelle souvent que le Québec, depuis 1985, reconnaît le droit à l'autodétermination des peuples autochtones. Mais, comme l'explique le ministre David Cliche,

> *« Là où nous sommes en désaccord, c'est sur la question territoriale. [...] mais aucun pays du monde ne reconnaît le droit des nations autochtones à faire sécession. »*[5]

Ainsi, on reconnaît un droit à l'autodétermination dans la mesure où cela convient à nos intérêts nationaux. Il n'est pas étonnant, dans les circonstances, que le courant nationaliste recueille fort peu d'appui au sein des nations autochtones au Québec.

Le multiculturalisme : un cheval de troie ? Au cours de la campagne référendaire de 1995, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration affirme que

> *« c'est ensemble que nous allons devenir Québécois. Il n'y aura qu'un peuple fondateur et il sera composé de ceux et celles qui habitent le Québec. »*[6]

Deux semaines plus tard, un journaliste de l'hebdomadaire *Les Nouvelles de l'Est*, écrit que :

> *« Mme Harel a repris les propos controversés du premier ministre Parizeau en faisant porter une partie du blâme pour la défaite du Oui aux communautés ethniques. [...] elle croit aussi que le multiculturalisme canadien, qui fait de la communauté québécoise seulement une des nombreuses composantes de la mosaïque canadienne, est en partie à blâmer. »*[7]

La même semaine, le député du Bloc québécois, Roger Pomerleau, affirme dans son journal local que

> *« j'ai des raisons de soupçonner qu'on s'est fait voler par 15 000 ou 20 000 immigrants que l'on a fait entrer à la dernière minute. »*[8]

Cette thèse a été reprise et l'est encore par plusieurs groupes nationalistes au Québec. On identifie la politique d'immigration comme un frein à l'essor de la nation. Comme l'explique Francine Lalonde,

> *« Quand le peuple québécois se décidera à être souverain, il sera celui qui accorde la citoyenneté et **qui obtient en échange la loyauté** ».*[9]

Suivant cette même logique, on en arrive à conclure que les immigrants actuels ne sont loyaux qu'à l'État fédéral qui octroie la citoyenneté au pays.

Après les mots pour le dire, l'action pour le faire. Ça se termine mal pour Roy, Potvin et un certain Ménard

Il nous faudra donc oublier tout cela et regarder vers l'avenir. Nous croyons au contraire que nous devons regarder vers l'avenir en nous éclairant du passé et du présent. Nous allons jeter un regard sur certaines publications nationalistes qui circulent présentement, et qui sont trop souvent oubliées. Nous verrons que si les ténors nationalistes s'en démarquent publiquement, cela n'en empêche pas certains d'y participer ou encore de les financer.

2. *La Presse*, 14 octobre 1995, p. B9
3. *La Presse*, 13 septembre 1995, p. A5
4. Philpot,R., *Oka : Le dernier alibi du Canada-anglais*, Montréal,1992, p. 14
5. *La Presse*, 26 octobre 1995, p. B5
6. *La Presse*, 25 octobre 1995, p. B6
7. J.-B. Legault, *Les Nouvelles de l'Est*, 7 novembre 1995, p. 4
8. *Le Devoir*, 7 novembre 1995, p. A4
9. F. Lalonde, *D'abord un coup de coeur*, Septentrion, 1995, p. 47

L'ACTION INDÉPENDANTISTE DU QUÉBEC

L'indépendance : notre seul objectif

Éditorial

M. Bouchard, non au démantèlement de l'État !

Dans ce numéro...

L'Action indépendantiste du Québec

La première année. Ce journal est lancé en septembre 1992 par Jacques Bergeron, un ancien dirigeant de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, Luc Potvin, compagnon de route du défunt Raoul Roy et de ses divers groupes comme SOS Génocide, André Bourion et Yves St-Denis, ancien président de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO). Il se présente comme « *un journal de combat pour dire la vérité — l'indépendance : notre seul objectif* ».[10]

Le premier numéro compte sur des articles reproduits de la revue nationaliste *L'Action nationale* dont un texte de Jean Campeau, Rosaire Morin ainsi que Guy Bouthillier. Lors du lancement du journal le 20 septembre 1992 au restaurant La Fonderie, Jean Campeau est l'orateur invité alors que la table d'honneur comprend Fernand Daoust de la FTQ. Jean-Marc Léger, ancien délégué général du Québec, Guy Milot et le directeur Jacques Bergeron. Un journal jugé marginal mais qui réussit à attirer 130 personnes à son lancement en présence de Jean-Marc Léger, Fernand Daoust ainsi que l'ancien président de la Caisse de dépôt et de placement qui deviendra plus tard ministre des Finances du Québec, Jean Campeau.

Un article de Jean Simoneau, président de la section Val d'Or de la Société nationale des Québécois, donne le ton des articles à venir. Dans cet article écrit il y a près de cinq ans, on apprend que

> *« il suffit de noyer Montréal pour que le Québec soit un jour anglicisé. Au rythme où vont les choses, **dans cinq ans, il sera trop tard**. Et, [...] qu'un élément nouveau est venu mettre encore plus le Québec en péril : les autochtones veulent reconquérir tout le Nord du Québec. Appuyés par les anglophones, les amérindiens pourraient mettre le feu aux poudres en s'attaquant aux installations électriques dans le nord du Québec. Des représailles justifieraient un retour de l'armée canadian. Scénario pessimiste, mais plus que vraisemblable. »*[11]

M. Simoneau parlera même de la préparation d'une seconde crise d'Oka par les autorités fédérales.[12]

Dans un article de Joseph Berbery, professeur de science politique au Collège Marie-Victorin, on y dresse un sombre portrait des immigrants au Québec. Il affirme que le terme

> *« allophones désigne ce magma informe qui est pris entre les Anglais (l'Autre) et les Québécois francophones (Nous), qui n'est ni l'un ni l'autre, et qui se tient quelque part entre les deux. Quel est, que doit être, qu'est en train de devenir le statut de ce marais ? »*[13]

En août 1993, l'éditorial de Jean-Marc Léger donne le ton à ce numéro, « *L'immigration : un comportement suicidaire* ».[14] L'auteur y préconise non seulement une réduction drastique du nombre d'immigrants au Québec mais également en privilégiant les francophones ou ceux facilement assimilables et d'origines latines. Le directeur du journal, Jacques Bergeron, va plus loin dans son texte. Il affirme que

> *« l'État indépendant que nous nous donnerons au cours des prochaines années, voire des prochains mois, devra reconnaître qu'il n'existe aucune minorité en ce pays, tous les citoyens étant égaux dans la culture française commune ».*[15]

Dans un article sur la question autochtone, Michel Viau va encore plus loin que les textes précédents quant à sa vision des droits des premières nations. Il écrit que

> *« dispersés en diverses petites tribus dont la culture, si l'on peut dire, se réduit et reste indissolublement liée à un mode de vie préhistorique, les Amérindiens forment-ils une nation, ou même des nations ? »*[16]

Il est difficile d'imaginer un texte plus méprisant envers les premières nations.

Des liens et un soutien grandissants. Outre la soirée de lancement qui nous permet de constater les appuis de ce journal au sein des cercles légitimes du mouvement nationaliste, l'analyse de la provenance de ses auteurs ainsi que du soutien financier nous en apprend encore davantage.

Plusieurs des collaborateurs du journal proviennent de diverses sections de la Société St-Jean-Baptiste, du Mouvement national des Québécois, des Sociétés nationales des Québécois ou encore du Cercle

10. *L'Action indépendantiste*, vol. 1, n° 1, p. 1
11. *Ibid.* , p. 4
12. *Ibid, vol. 1, n° 2*, p. 3
13. *Ibid, vol. 1, n° 5*, p. 5
14. *Ibid, vol. 1, n° 6*, p. 1
15. *Ibid, p. 3*
16. *Ibid, p. 8*

Gérald-Godin et de la Fondation Lionel-Groulx. La présence de François-Albert Angers à titre de premier éditorialiste pour le lancement de ce journal est importante. Angers est un des principaux maîtres à penser pour les nationalistes. Il est président honoraire de la Ligue d'action nationale, ancien président de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, de la revue *L'Action nationale* et professeur à l'École des hautes études commerciales.

En 1993, l'Action indépendantiste du Québec a reçu des dons financiers ou du support publicitaire de plusieurs sources. Plusieurs sections de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ont acheté de l'espace publicitaire dans les pages de ce journal. On y retrouve les sections Plateau Mont-Royal, Rosemont/St-Michel, Louis-Riel, Pointe-aux-Trembles, Le Gardeur, Villeray, St-Jacques et Verdun. En fait, la quasi-totalité des sections de cette société montréalaise.

La liste des donateurs est également impressionnante. Outre les sections Le Gardeur, Pointe-aux-Trembles, Verdun et St-Jacques de la SSJB, on y trouve le président de la section Plateau Mont-Royal, la présidente de la section Louis-Riel, ainsi que la Société nationale des Québécois de Val-d'Or, le Mouvement souverainiste du Québec, un groupe d'étudiants en Génie mécanique de l'École polytechnique, etc.

Le journal a organisé deux colloques publics au cours de l'année 1993. Le premier, le 25 avril, sur le thème de la coopération dans un Québec indépendant. Le conférencier invité est nul autre que François-Albert Angers présenté par l'ex-président de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, Jean-Marie Cossette. Le second colloque est encore plus troublant. Il s'agit du colloque du 21 novembre 1993 à l'Auberge Universel/Ramada dans l'est de Montréal. Le thème du déjeuner-causerie : l'oeuvre de Lionel Groulx, historien national. La conférencière : Mme Andrée Ferretti.

Selon le journal, la conférence a réuni 130 personnes dont quelques représentants du Bloc québécois, du PQ ainsi que de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. La conférence a permis de

> *« jeter un pont entre deux courants nationalistes dont on a trop longtemps exagéré les différences et négligé les nombreux points de convergence ».*[17]

Pour Mme Ferretti, Groulx apparaît comme

> *« le penseur qui a forgé la plupart des concepts fondamentaux sans lesquels nous ne pourrions plus comprendre notre histoire et dont, encore aujourd'hui, s'alimentent non seulement le discours nationaliste de type autonomiste, mais même et surtout le discours indépendantiste. »*[18]

Ce colloque marque le renouveau de ce journal, non seulement à cause de ce pont entre divers courants nationalistes mais avec une table d'honneur qui représente également ce pont. En effet, on y retrouve François-Albert Angers, Andrée Ferretti, Yves St-Denis et la présentatrice de Mme Ferretti, la députée du Parti québécois pour Hochelaga-Maisonneuve, Louise Harel. Il est étonnant de constater la présence de Mme Harel dans un tel cadre lorsque l'on pense à sa réputation de « progressiste » au sein du caucus du Parti québécois. On peut voir comment la pensée de Groulx semble effectivement cimenter les forces nationalistes au Québec.

LE NOUVEAU DÉPART DE CE JOURNAL DE COMBAT. Le nouveau départ coincide avec l'arrivée à Ottawa de la députation bloquiste en octobre 1993. C'est du moins le ton de l'éditorial de François-Albert Angers. En avril 1994, on lance la lutte pour le nationalisme économique et culturel pour contrer les influences néfastes du libre-

Les « troupes de choc » de Reggie Chartrand ne sont pas mortes en 1980. Un « Chevalier de l'indépendance » assure l'ordre pour le MSQ en août 1996.

17. *Ibid, vol. 2, n° 2,* p. 3

18, *Ibid.*

échange continental. Les membres du journal militent activement dans diverses associations nationalistes et dans le cadre de la campagne électorale.

On reprend le flambeau au printemps 1995 avec comme objectif le travail pour le Oui au référendum. Jacques Bergeron sonne le glas de la lutte à l'occupant anglais. Il affirme que

> *« nous engager à reconnaître des droits spécifiques aux Anglais et aux anglophones dans notre future constitution québécoise, c'est légitimer l'occupation anglaise. »*[19]

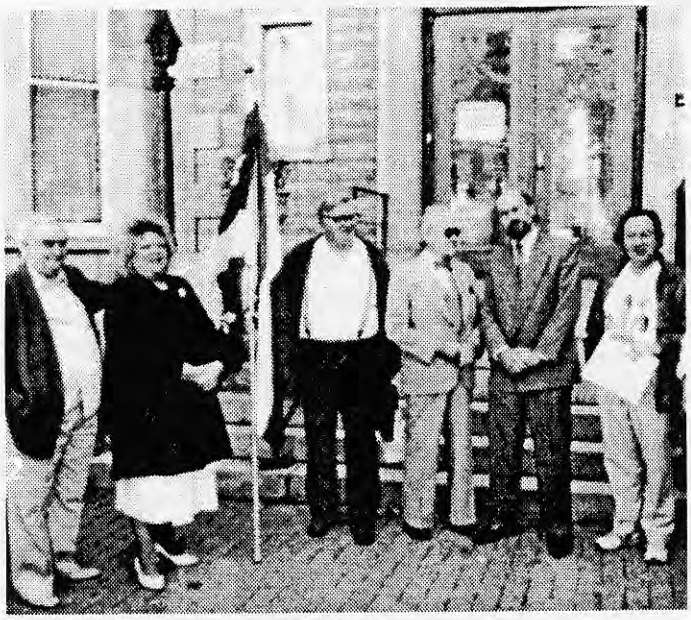

Morin, Laframboise, Angers, Bouthillier et Saint-Denis aux portes de la SSJB.

D'autres articles lancent des slogans comme *« Pas de cadeau aux Anglos ! »* On affirme l'importance de riposter aux attaques contre le pseudo-nationalisme ethnique qui ne serait qu'une tentative de museler le mouvement nationaliste. On publie une photo d'archives de 1985 alors que Jacques Bergeron et François-Albert Angers et Jean-Marie Cossette remettait le titre de Patriote de l'année de la SSJB à M. Jacques Parizeau.

L'édition de septembre 1995 est une étape décisive pour le groupe qui publie ce journal. En effet, on se lance dans la campagne référendaire. François-Albert Angers demande la formation de la nécessaire union sacrée pour le référendum. On lance des menaces à peines voilées. Un texte de Michel Viau lance

> *« Si jamais le vote non canadien-français nous confisque la victoire [...] alors place à la colère ! ».*[20]

Des anciens membres du Cercle Jeunes Nations, des membres de la Ligue d'action nationale se joignent au collectif de la revue à titre de collaborateur. On voit également de nouveaux appuis financiers, des députés du Bloc québécois.

DES BLOQUISTES ET DES PÉQUISTES FINANCENT. En effet, Michel Daviault, député du comté d'Ahuntsic et M. Yvan Loubier, député de Saint-Hyacinthe pour le Bloc québécois publient une annonce pour dire *« Merci à l'Action indépendantiste du Québec pour son travail de promotion de l'indépendance »*.[21] L'ancien dirigeant du Parti indépendantiste avec Gilles Rhéaume dans les années 80 et directeur du département de science politique de l'Université de Montréal, Denis Monière, publie un article sur l'émergence de nouveaux partis qui poseront les vraies questions au lendemain de la victoire du Oui au référendum.

Le numéro d'octobre 1995 lance le mot d'ordre de frapper le colonisateur en affirmant que les Anglos sont les ennemis de notre peuple. Il est financé par des dons de plusieurs nationalistes bien connus comme le notaire Yvon Groulx, Andrée Ferretti, la Société St-Jean-Baptiste de Duvernay et un don de 100 $ de l'exécutif du comté de Châteauguay du Parti québécois. On ne voit pas de contributions directes ou indirectes d'élus du Bloc québécois. Il faut dire que début octobre, M. Daviault avait été confronté à son financement de ce journal par une journaliste du réseau anglophone CTV National News. Il a affirmé ne pas connaître le contenu de ce journal et que, prenant connaissance de son contenu, il ne renouvellerait pas sa publicité ou son soutien à un tel journal.

Pourtant, dans l'édition de novembre-décembre 1996, MM. Michel Daviault et Yvan Loubier, élus du Bloc québécois, récidivent et retiennent un espace publicitaire dans les pages de ce journal.[22] Ce numéro est particulier car on y dénonce le multiculturalisme comme du multiculturâlage et on y dénonce le racisme des anglos-québécois. Voici des extraits de ce texte signé par Yves St-Denis.[23]

> *« Existe-t-il, chez les peuples de ce bas-monde, une hypocrisie cultivée et perfectionnée dans ses raffinements à un degré aussi élevé que chez la nation anglaise ? [...] Existe-t-il une forme de racisme innée chez les Anglais ? Sinon, comment expliquer leur acharnement sur les Canadiens-français ? [...] Ainsi, quand les Anglais fondent Alliance-Québec, à la fin des*

19. *Ibid.*, n° 9, p. 2
20. *Ibid*, n° 10, p. 1
21. *Ibid*, pp. 4 et 8
22. *Ibid*, n° 13, pp. 4 et 7
23. *Ibid*, p. 3

années 1970, ils choisissent le juif Éric Maldoff à titre de président. »

St-Denis termine son texte en remerciant Jacques Parizeau pour

« avoir remis certain pendule à l'heure. Honte aux petits politiciens colonisés qui ont voulu s'en distancer, sous la pleutre étiquette de la rectitude politique. Et que la peste soit du racisme des Anglo-Québécois. »

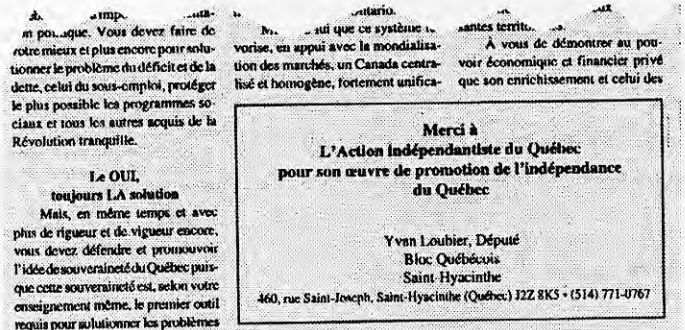
rotre mieux et plus encore pour solutionner le problème du déficit et de la dette, celui du sous-emploi, protéger le plus possible les programmes sociaux et tous les autres acquis de la Révolution tranquille.

Le OUI, toujours LA solution

Mais, en même temps et avec plus de rigueur et de vigueur encore, vous devez défendre et promouvoir l'idée de souveraineté du Québec puisque cette souveraineté est, selon votre enseignement même, le premier outil requis pour solutionner les problèmes

vorise, en appui avec la mondialisation des marchés, un Canada centralisé et homogène, fortement unifica-

À vous de démontrer au pouvoir économique et financier privé que son enrichissement et celui des

Merci à
L'Action indépendantiste du Québec
pour son œuvre de promotion de l'indépendance du Québec

Yvan Loubier, Député
Bloc Québécois
Saint-Hyacinthe
460, rue Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe (Québec) J2Z 8K5 • (514) 771-0767

Un critique des finances qui... finance !

Contrairement à ce que certains peuvent penser, les membres du collectif de ce journal ont une longue tradition au sein du mouvement nationaliste.

M. St-Denis, par exemple, est l'ex-trésorier de la Fédération des francophones hors-Québec. Il a reçu l'Ordre des francophones d'Amérique et le Prix Séraphin-Marion ainsi que la médaille *Bene merenti de patria* de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. En 1993, il a produit une thèse de doctorat de 1 400 pages sur *L'Appel de la Race* de Lionel Groulx. Il est le porte-parole du groupe Les Amis du Québec. Le 18 août dernier, il est l'un des principaux animateurs de la fête à Félix Leclerc organisée par des sections de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal au Parc Lafontaine. Il sera de la même tribune que Gilles Rhéaume, vice-président du Mouvement souverainiste du Québec (MSQ) pour l'occasion.

Fabriqué au Québec

Ce journal se présente comme le journal des achats chez nous. En fait, lancé en mars 1995, il s'agit d'un mensuel distribué gratuitement à 50 000 exemplaires dans les secteurs Anjou, Saint-Léonard, Tétrautville et Nouveau Rosemont sur l'île de Montréal. Le journal disparaît après l'échec du Oui au référendum

Ce journal se spécialise dans l'esprit de lancer l'achat chez nous en diffusant des chroniques sur diverses entreprises de la région. Sa principale source de financement demeure la publicité comme l'ensemble des publications à grand tirage et distribuées gratuitement. Dès les premiers numéros, les députés du Parti québécois, Camille Laurin et Pierre Bélanger, alors vice-président de l'Assemblée nationale y achètent de la publicité. Les députés du Bloc québécois Francine Lalonde, Roger Pomerleau et Benoît Tremblay en font de même. On y vante le produit québécois avec zèle en affirmant, par exemple, que « *le produit 100% pure laine est le produit idéal* ».[24] En mai 1995, Claude Béland y accorde une très longue entrevue prônant l'achat local, régional et national comme facteurs de création d'emplois.

En juin 1995, lors du numéro spécial de la fête nationale, l'éditorial de Jacques Binette dénonce « *Ceux qui votent contre nous* ». En parlant de la réaction d'un italophone qui ne se reconnaissait pas dans le mouvement Desjardins et avouait préférer faire affaire ailleurs, l'éditorialiste fulmine. Il termine son texte en disant

« René Lévesque et bien d'autres nous ont dit et répété qu'était Québécois tout citoyen qui habitait le Québec. Je suis troublé, de plus en plus troublé, et meurtri, car je l'avais cru jusqu'à ce que je lise ce petit paragraphe ».[25]

Compte tenu du caractère multiethnique de cette région de Montréal, il faut bien avouer que ce journal a une bien drôle de façon de souhaiter bonne fête à tous les Québécois et Québécoises. Le document a soulevé un tollé dans les quartiers pour son caractère intolérant face aux opinions exprimées sur certaines institutions québécoises par un italophone. Dans cette édition qui suit la controverse, deux seuls élus continuent d'y annoncer. Il s'agit de

24. *Fabriqué au Québec*, mars 1995, p. 8
25. *Ibid.*, juin 1995, p. 2

Pierre Bélanger, député du PQ pour Anjou et leader du gouvernement. L'autre élu est Roger Pomerleau, député du Bloc québécois pour Anjou qui, au-delà de son soutien habituel, en profite pour se payer une page entière prônant la nécessité de voter Oui au référendum de 1995 !

ON SEMBLE TOLÉRER L'ETHNICITÉ SUR LE TERRITOIRE. Il est sûrement inacceptable que des élus contribuent — directement ou indirectement — à l'effort d'une telle presse intolérante. Alors que l'on s'acharne à dénoncer le chauvinisme canadien et l'opposition au nationalisme, on continue de soutenir une presse et des groupes qui n'ont rien à voir avec le discours rassurant que les élus tiennent sur la place publique.

Dans le cas de ce journal, *L'Action indépendantiste du Québec*, on remarque que plusieurs artisans sont issus des rangs du défunt Parti indépendantiste des années 80. Mais, on note surtout l'importance du contingent issu de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, du Mouvement Québec-français, des Sociétés nationales des Québécois, de la Fondation Lionel-Groulx ainsi que de groupuscules. On pense évidemment à certains collaborateurs de la revue *SOS Génocide* comme Luc Potvin mais également à des gens issus du Cercle Jeune Nation, proche du Front national de Le Pen.

L'interaction entre diverses publications est également un élément fort troublant. Ainsi, des collaborateurs de cette publication ont également contribué à *l'aut'journal*. On pense ici entre autre à M. Jean Simoneau qui a publié des articles pour cet hebdomadaire en 1992. On pense également au cas, plus récent encore, où *l'aut'journal* a publié une mise au point pour le moins symptomatique.

Dans son édition de novembre 1996, en page 7, on peut lire la mise au point suivante :

> *« le journal La Tempête de Raymond Villeneuve reproduit, à l'occasion des articles de l'aut'journal. Nous ne pouvons l'en empêcher. Mais, dernièrement, il a reproduit un article de notre collaborateur, René Boulanger, SANS en indiquer la provenance, laissant croire que René Boulanger collabore à la Tempête. Ce qui n'est pas le cas. Nous tenons à en informer nos lecteurs. »*[26]

Il est renversant de constater qu'au lieu de sérieusement remettre en question le contenu de textes qu'un groupe comme le Mouvement de libération nationale du Québec (MLNQ) trouve si intéressants qu'il désire les reproduire, on s'inquiète de l'identification correcte de l'auteur. Il est vrai que nous ne sommes pas à une contradiction près dans le cadre de cette union sacrée pour la souveraineté. Il est également déplorable de constater que des journaux comme *L'Action indépendantiste* ou encore *La Nation* se retrouvent quelquefois en distribution gratuite au siège de la CSN, sur la rue Delorimier à Montréal.

Cette attitude de tolérance envers le discours intolérant n'a rien de rassurant pour qui que ce soit. Il importe de discuter de ces enjeux et de remettre le discours intolérant à sa juste place. Un tel comportement provenant de groupes minoritaires ou encore d'opposants au nationalisme étroit serait certe l'objet de lapidation politique sur la place publique par les ténors du nationalisme au Québec.

26. *l'aut'journal*, n° 154, novembre 1996, p. 7

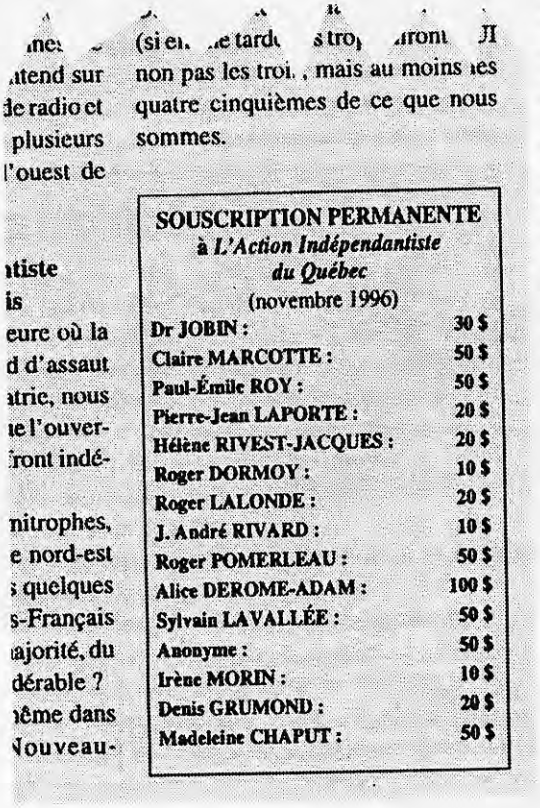

...ne... ...(si e... ...e tard... ...s tro... ...iront ...Il
...ttend sur ... non pas les troi..., mais au moins les
...de radio et ... quatre cinquièmes de ce que nous
... plusieurs ... sommes.
...l'ouest de

...ntiste
...is
...eure où la
...d d'assaut
...atrie, nous
...ne l'ouver-
...ront indé-

...nitrophes,
...e nord-est
...s quelques
...s-Français
...ajorité, du
...dérable ?
...même dans
...Nouveau-

SOUSCRIPTION PERMANENTE
à *L'Action Indépendantiste du Québec*
(novembre 1996)

Dr JOBIN :	30 $
Claire MARCOTTE :	50 $
Paul-Émile ROY :	50 $
Pierre-Jean LAPORTE :	20 $
Hélène RIVEST-JACQUES :	20 $
Roger DORMOY :	10 $
Roger LALONDE :	20 $
J. André RIVARD :	10 $
Roger POMERLEAU :	50 $
Alice DEROME-ADAM :	100 $
Sylvain LAVALLÉE :	50 $
Anonyme :	50 $
Irène MORIN :	10 $
Denis GRUMOND :	20 $
Madeleine CHAPUT :	50 $

On souscrit à l'intolérance ?

LA «LAM», UNE ENTREPRISE HASARDEUSE?

Nous avons publié, en juillet 1996, un document intitulé « À propos de la Ligue de l'arnaque médiatique », qui a soulevé bien des vagues. Le document démontre les contradictions entre les propos de la « Ligue antifasciste mondiale » (LAM) et la réalité. Il constate en effet que l'organisme n'a d'antifasciste que le nom. Nous publions aujourd'hui le premier volet d'un dossier sur ce groupe en analysant les finances et l'administration. Dans notre prochain numéro, nous aborderons le volet politique et le travail réel effectué par ce groupe depuis 1989 au Québec.

Dans le cadre de l'élaboration de ce texte, nous avons demandé à deux reprises (en août 1996 et en janvier 1997) à la LAM de nous fournir les rapports financiers dûment vérifiés. Le seul document que nous avons obtenu est le *Rapport d'activités 1989-1995 — Plan Triennal 1996-1999* (version du 7 mai 1996). Nous avons également acheminé des demandes d'informations aux services et ministères provinciaux et fédéraux susceptibles d'avoir financé ce groupe.

Une conclusion s'impose d'entrée de jeu. Il semble impossible pour le public de connaître le véritable budget de la LAM ainsi que la part du budget que peuvent représenter les subventions gouvernementales. On ne doit pas compter sur la LAM pour le comprendre. Son bilan financier présenté dans son *Rapport d'activités 1989-1995* ne compte en effet que quatre lignes : revenus, dépenses, résultats et déficit. Le document ne fait aucune présentation des sources des revenus ou encore des divers postes d'allocation des dépenses de l'organisme.

L'ENTRÉE DU DÉDALE : LE BUDGET GLOBAL. Le 6 août 1992, l'hebdomadaire *Voir* écrit que la LAM reçoit 150 000 $[1] de subventions par année. Le lendemain, le 7 août, le *Journal de Montréal* parle de près d'un quart de million de dollars par année.[2] Le 22 mars 1993, le *Journal de Montréal* précise que le budget de la LAM passera vraisemblablement de 232 000 $ cette année à environ 350 000 $ l'an prochain bien que la LAM ait reçu moins que les 400 000 $ qu'elle avait demandés pour cette année.[3] Moins de deux mois plus tard, le 4 mai 1993, on écrit que l'organisme fait face à un manque à gagner de quelque 150 000 $ sur un budget d'opération prévu de 216 000 $.[4]

La question qui vient à l'esprit est simple : qui dit vrai ? Avec une telle avalanche de chiffres contradictoires, un hamster en perdrait ses petits. Il appert que ces chiffres sont faux et ils ne correspondent même pas à ceux publiés par la LAM elle-même dans son *Rapport d'activités 1989-1995*.

Dans son rapport, la LAM affirme avoir eu des revenus de 4 657 $ pour l'année 1990-1991, de 50 190 $ en 1991-1992, de 135 093 $ pour 1992-1993, de 62 867 $ pour 1993-1994 et finalement de 34 276 $ pour l'année 1994-1995.[5] Ainsi, c'est durant l'exercice financier 1992-1993 que la LAM a réalisé sa meilleure performance de revenus soit un montant global de 135 093 $. On est loin du chiffre « conservateur » de 150 000 $ en subventions par année publié en août 1992 ou encore des 350 000 $ allégués au printemps 1993.

LES SUBVENTIONS. Faisons le point sur l'épisode de la perte de subventions. Pour tenter d'y voir plus clair, nous allons examiner l'épisode grandiose de la « perte » des subventions par la LAM en 1993. Le 3 mai 1993, la LAM convoque la presse pour dénoncer les coupures de ses subventions par le gouvernement du Québec.[6] Elle se lance dans une campagne médiatique pour infléchir la décision du gouvernement. Voici quelques extraits des résultats de cette campagne de presse.

Le jour même, le journal *Le Soleil* annonce que

1. Voir, 6/08/92,p.5
1. Serge Labrosse, Journal de Montréal, 7/08/92,p.18
3. Michel Marsolais, Journal de Montréal, 22/03/93,p.7
4. Stéphane Alarie, Journal de Montréal, 4/05/93
5. Rapport d'Activités 1989-1995, Plan d'Action Triennal 96-99, LAM, 7 /05/96,p.28
6. Ibid,p.19

« le ministère a en effet fait savoir à la LAM qu'il ne renouvellerait pas sa subvention annuelle de 60 000 $ cette année ».[7]

Dès le lendemain, le chroniqueur Jean-V. Dufresne se porte à la défense de la LAM dans le *Journal de Montréal*. Il nous dit

« le racisme, où ça ? Partout dans le monde, sauf manifestement dans notre beau pays du Québec, où la ministre des Communautés culturelles, Monique Gagnon-Tremblay, juge inutile cette année de renouveler une subvention de quelque 84 000 $ à la Ligue antifasciste mondiale. »[8]

Le lendemain, en éditorial, l'hebdomadaire *Mirror* annonce que

« la Ligue perd 60 000 $ en subvention du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. »[9]

Un mois plus tard, en juin, le quotidien *Le Devoir* commet peut-être une de ses nombreuses coquilles en affirmant que

« la LAM n'a pas obtenu, cette année, la subvention de 160 000 $ qu'elle attendait du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) du Québec. »[10]

En août, le quotidien *La Presse* avance que

« la LAM pourrait finalement recevoir la subvention de 84 500 $ que le gouvernement lui a refusé le printemps dernier, puisque le MCCI a décidé de réévaluer son dossier ».[11]

Le 19 août, l'hebdomadaire *Hour* indique que

« lorsque Clapin-Pépin a appris ce printemps que les subventions provinciales au groupe anti-raciste — 84 500 $ du MCCI et 72 000 $ du ministère de la Justice — étaient coupées sur la base de sa « performance inacceptable », il a trouvé cela très curieux. »[12]

Dans six différentes publications, sur une période de quatre mois, nous avons eu droit à différentes versions. On affirme tantôt que le MCCI ne renouvellera pas sa subvention ***annuelle*** de 60 000 $ ou encore de 84 500 $ et que le ministère de la Justice octroie 72 000 $. Il existe plusieurs problèmes mais il est évident que pour perdre une subvention ***annuelle*** de 60 000 $ encore faut-il qu'une telle subvention ait déjà existée auparavant !

LA RÉPONSE DES MINISTÈRES. Le 7 août 1996, le responsable à l'accès aux documents du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, qui prend la relève du défunt MCCI nous répond. Le ministère a versé à la LAM, dans le cadre du Programme de rapprochement interculturel (PRI), 2 000 $ en 1992-1993, 10 000 pour 1995-1996 et 17 650 pour l'année 1996-1997. Il ajoute que le ministère, en collaboration avec celui de la Sécurité du revenu, a octroyé dans le cadre du Programme EXTRA 7 800 $ pour 1991-1992, 16 800 $ pour 1992-1993, 18 600 $ pour 1993-1994, 4 800 $ et finalement 14 400 pour 1995-1996. Ainsi, pour six ans, le ministère a contribué un montant total de 92 050 au financement de la LAM. Il faut noter que le montant de 18 800 pour l'année 1992-1993 est bien en-deça du montant de 60 000 $ ou encore de 84 500 $ que le groupe affirme avoir perdu.

Pour ajouter à cette confusion, la LAM affirme avoir également perdu une subvention de 72 000$ du ministère de la Justice.[13] Or, le 14 août 1996, Mme Audry Turmel du cabinet du ministre de la Justice nous répond clairement :

*« Après vérification, il s'avère qu'**aucune subvention en aucun moment** n'a été attribuée soit à Ligue antifasciste de mondiale (LAM) inc., soit à la Ligue antifasciste de Montréal, soit au Rassemblement pour l'amitié mondiale (RAM) ».*

Il est étonnant de constater que personne dans ces ministères n'a contesté publiquement les énoncés de la LAM. En fait, seuls quelques militants antifascistes ont tenté d'y voir plus clair à l'époque. Peut-être que remettre en question la LAM, compte tenu de son audience médiatique, aurait alors été mal interprété comme une remise en cause de l'ensemble de la lutte contre le racisme ? La LAM pourra affimer avoir été mal citée mais plusieurs questions demeurent. Les membres de la presse n'ont pas inventé ces chiffres et ils auraient mal cité la LAM sur une très longue période sans démenti de la LAM. Quelle est la différence entre les 60 000 ou 84 000 dollars et quelles sont les sommes réellement reçues ?

LES AUTRES SUBVENTIONS. Le 9 septembre 1996, le responsable de la loi sur l'accès aux documents du ministère de la Sécurité du revenu répond à notre demande. Il affirme que le ministère a versé, dans le cadre du programme d'aide à l'intégration à l'emploi (PAIE), un montant total de 94 637,75 $ pour la période du 15 avril 1991 au 27 octobre 1996. Ces sommes sont allouées

7. Presse Canadienne, Le Soleil, 3/05/93,p.A5
8. Jean-V.Dufresne, Journal de Montréal, 4/05/93
9. Editorial, Montreal Mirror, 5/05/93,p.4 (notre traduction)
10. Pierre Cayouette, Le Devoir, 19/06/96, p.A
11. Eric Trottier, La Presse, 17/08/93, p.A
12. Nantha Kumar, Hour, 19/08/93, p. 5 (notre traduction)
13. Ibid.

totalement au versement du salaire (minimum) pour les participants. L'employeur doit assurer les avantages sociaux à même ses propres fonds. Le tableau 1 présente l'ensemble de cette contribution, répartie en 20 versements, selon l'année financière de la LAM.

Le 24 août 1996, le responsable de l'accès aux documents du ministère de la Sécurité publique répond :

> *« Il nous fait plaisir de vous informer que la Ligue antifasciste mondiale a reçu, à partir du fonds discrétionnaire du ministre de la Sécurité publique, la somme de 7 250 $ en 1996 et pour cette seule année ».*

Il faut rappeler que lors de la campagne à l'investiture péquiste du comté de Mercier et de la campagne électorale provinciale, le président de la LAM a été l'attaché de presse du ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault. Ce ministère est entre autres responsable de la Sûreté du Québec et des autres corps policiers du Québec. On ne peut que noter que suite à l'élection du Parti québécois en septembre 1994, l'ensemble des subventions de la LAM en provenance du Québec ont augmenté substantiellement, comme le démontre le Tableau 1.

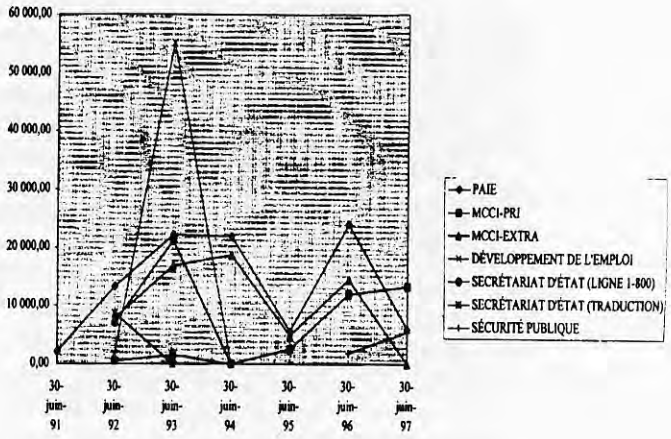

Le député de St-Jacques, André Boulerice ainsi que le député et candidat à la direction du Bloc québécois, Gilles Duceppe, nous ont confirmé avoir contribué à la LAM par le biais de services de photocopies et de télécopies. Il faut noter que lorsque la LAM a expédié un communiqué de presse le 12 août 1993 pour se distancer de la coalition d'une trentaine d'organisations qui dénoncent la présence des néonazis du Heritage Front à Montréal, le bureau du député Boulerice a été utilisé pour cet envoi

Tableau 1 : SUBVENTIONS 1990-1997 (selon les réponses des ministères)

	Juin 1991	Juin 1992	Juin 1993	Juin 1994	Juin 1995	Juin 1996	Juin 1997	Totaux
PAIE	2 048,00	13 253,00	22 100,75	21 845,00	5 548,50	23 941,50	5 901,00	**94 637,75**
MCCI-PRI		500,00	1500,00		2 500,00	11 912,50	13237,50	**29 650,00**
MCCI-EXTRA		7 800,00	16 800,00	18 600,00	4 800,00	14 400,00		**62 400,00**
PDE		1 685,00	55 179,00					**56 864,00**
Secrétariat d'état (Ligne 1-800)		7 045,00	21 137,00					**28 182,00**
Secrétariat d'état (Traduction)		8 600,00						**8 600,00**
Sécurité publique						1 812,50	5 437,50	**7 250,00**
Totaux	**2 048,00**	**38 883,00**	**116 716,75**	**40 445,00**	**12 848,50**	**52 066,50**	**24 576,00**	**287 583,75**
Écart	**-2 609,00**	**-11 307,00**	**-18 376,25**	**-22 422,00**	**-21 427,50**			**-76 141,75**

Tableau 2 : RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA LAM 1990-1995

Revenus	4 657,00	50 190,00	135 093,00	62 867,00	34 276,00			287 083,00
Dépenses	5 790,00	72 882,00	158 685,00	58 230,00	23 430,00			319 017,00
Déficit ou surplus	-1 133,00	-22 692,00	-23 592,00	4 637,00	10 846,00			-31 934,00

aux médias. La LAM a plutôt organisé une épluchette de blé d'Inde au bar Les Foufounes Électriques pour bien se démarquer des groupes antifascistes et démontrer clairement son opposition aux néonazis.

Au gouvernement fédéral, l'agent supérieur de l'accès à l'information et droits de la personne du ministère du Développement des ressources humaines nous a répondu le 11 octobre 1996. Il affirme que la LAM a reçu un projet de Développement de l'Emploi et que

> *« le projet a duré du 22 juin 1992 au 19 mars 1993. Il y a eu trois participants pour une contribution totale de 56 864 $ ».*

Le Secrétariat d'État du Canada nous indique le 22 octobre 1996 le versement de deux subventions. Une première de 8 600 $ en février 1992 pour la traduction et la production d'un document. Une subvention de 28 182 $ a été accordée en 1991-1992 pour rendre la ligne téléphonique 1-800-INFO-LAM accessible dans le reste du Canada. Notons, au passage, que la LAM dit avoir reçu 7 300 appels sur cette ligne entre décembre 1991 et mai 1993 dont près de 600 de menaces et d'insultes. Avec une moyenne de 3,86 $ par appel, les menaces et insultes ont coûté plus de 2 316 $.

Dans le tableau des subventions reçues par la LAM, nous avons réparti les sommes versées selon l'année financière de la LAM, de la durée des projets et l'année financière des ministères qui se termine le 31 mars chaque année. Lors d'une conversation téléphonique en août 1996, la trésorière du groupe, Mme Christine Laporte, nous a indiqué que l'année financière de la LAM était du 1er juillet au 30 juin. Nous avons tenu compte de cette donnée dans la présentation des résultats.

Les nombres d'employé-e-s. Tout comme pour les subventions, il faut parler des nombres d'employés et non pas du nombre d'employés. Ainsi, l'hebdomadaire *Voir* du 6 août 1992, on parle de 32 employés.[14] Le lendemain, le *Journal de Montréal* affirme que la LAM « *assure désormais du travail à 24 employés réguliers* ».[15] Trois mois plus tard, *Le Devoir* écrit que la LAM « *embauche aujourd'hui 8 permanents.* »[16] Quatre mois plus tard, le 9 février 1993, *La Presse* soutient que « *cet organisme compte 40 employés* ».[17] Six semaines plus tard, le *Journal de Montréal* du 22 mars 1993 parle de 8 employés.[18]

Le *Rapport d'activités* de la LAM présente d'autres chiffres encore une fois. Son « *tableau sur les ressources humaines* »[19] affirme que la LAM a, depuis 1991, trois employés réguliers. Sous le programme PAIE, elle a eu une personne en 1991 et en 1992 pour passer à trois personnes pour les années 1993-1995 et finalement quatre personnes en 1996. Sous les programmes EXTRA, elle affirme que le nombre est de 25 participants en 1992, de 10 en 1993 et 1994 et pour conclure avec 12 participants pour les années 1995 et 1996.

Le tableau 2 illustre ces diverses ressources humaines mais sans faire mention du programme de développement de l'emploi (PDE). La raison est fort simple. Devant la réponse donnée ou plus le refus de répondre à la question de la part de la trésorière de la LAM, nous en concluons que les trois employés réguliers pour les années 1992 et 1993 sont en fait les personnes employées sous ce projet.

Tentons de faire le point. Après analyse des diverses subventions dans le cadre du programme PAIE, des conclusions s'imposent. Il est évident que la LAM a eu plus d'une personne sur ce programme durant l'année 1992 et que les emplois « disparus » se retrouvent insérer dans les employés réguliers. En ce qui concerne les années 1993 à 1995, si la LAM avait trois personnes, ce n'est que pour une courte période de temps.

Voici les seules périodes où trois personnes se trouvent sur le programme PAIE en 1993 : du 1er au 8 janvier et du 8 février au 8 mars ; pour 1994 : du 1er janvier au 18 mars ; pour 1995 : du 5 juin au 29 septembre et du 13 au 24 novembre. En 1996, la LAM affirme avoir quatre participants, mais cela ne semble pas être le cas. Elle a eu un maximum de trois participants du 29 avril au 10 mai. Soulignons que la LAM n'a eu aucun participant au programme du 9 juillet 1994 au 2 avril 1995.

En ce qui concerne le programme EXTRA, nous attendons encore la confirmation du nombre exact de personnes sur chacun des projets reçus par la LAM. Nous avons fait par de notre scepticisme quant à la présence de 25 participants au même moment dans le cadre d'un tel programme. La trésorière de la LAM a maintenu la validité de ce chiffre lors de notre conversation téléphonique. Pendant ce temps, dans une conversation avec le responsable du dossier de la LAM au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigra-

14. Voir, 6/08/92, p.5
15. Journal de Montréal, 7/08/92,p.18
16. Pierre Cayouette, Le Devoir, 10/10/92, p.A4
17. Suzanne Colpron, La Presse, 9/02/93,p.C12
18. Michel Marsolais, Journal de Montreal, 22/03/93, p.7
19. Rapport d'Activités, op.cit.,p.13

tion (MRCI), nous avons eu un autre son de cloche. Il affirme que ce chiffre est tout à fait excessif et qu'il ne voit pas comment 25 personnes ont pu participé en même temps dans un seul organisme. À la Ville de Montréal, on nous a indiqué que l'ensemble des sommes versées dans le cadre du programme relève du MRCI dans ce cas précis.

Nous en arrivons à la conclusion que le maximum de personnes que la LAM a pu avoir à son service est de 16 (3 PAIE, 10 EXTRA et 3 réguliers) mais sur une très courte période seulement. La question du financement des salaires des employés réguliers reste entière.

Si au début de 1992 des personnes sont sur un programme PAIE et que de juin 1992 à mars 1993, elles sont payées grâce au programme du PDE du gouvernement fédéral, qu'en est-il depuis ?

Un emploi de 35 heures/semaine au salaire minimum de 6,70 $/heure donne un montant annuel de 12 194 $. En ajoutant les avantages sociaux de 975 $, on arrive à un montant salarial de 13 169 $ par année. Ainsi, les trois employés réguliers, au salaire minimum d'aujourd'hui, représente des frais de 39 507 $ par année. Si l'on considère les dépenses déclarées de la LAM en 1994-1995, on arrive au montant ***total*** de 23 430 qui inclut, nous le croyons, les frais de bureau, de téléphone, de loyer ainsi que le 6 000 $ du programme PAIE). L'année précédente, les dépenses de 58 230 $ doivent alors inclure le montant du programme PAIE que nous estimons à 23 500 $. Et, ici, il faut ajouter encore une fois les frais normaux de l'opération du bureau et activités de la LAM. On en arrive à la conclusion qu'il ne reste pas beaucoup pour le trio.

LE DÉFICIT DE LA LAM. Encore une fois, une situation assez nébuleuse selon les diverses versions. Le *Journal de Montréal* du 4 mai 1993 nous apprend que

> *« l'organisme qui a déjà un déficit accumulé de 23 000 $ devra donc survivre avec les 60 000 $ qu'il a pu récolter auprès d'autres sources. »*[20]

Dans son *Rapport*, la LAM indique un déficit accumulé de 49 681 $ au 30 juin 1993 (i.e. des erreurs d'addition font en sorte que le chiffre de la LAM devrait être de 47 417 !). Ainsi, selon ces sources, le déficit accumulé de la LAM a plus que doublé en moins de sept semaines.

Voici le déficit des opérations de la LAM selon son propre *Rapport d'activités*. La première année, un déficit de 1 133 $, pour se retrouver avec un déficit de 22 692 $ à sa deuxième année et enfin, un autre de 23 592 $ pour les opérations de sa troisième année. C'est à ce moment que le MCCI aurait pris la décision de couper les subventions à cet organisme. On se rappelle alors que

> *« selon Alain Dufour, président de la LAM, le MCCI aurait expliqué sa décision en arguant que « la performance de la LAM n'avait pas été suffisante ».*[21]

On peut se demander de quelle performance s'agit-il ? Quelles sont les dépenses qui ont occassionné un tel déficit d'opération ? Comment arrive-t-on à financer un tel déficit accumulé sans avoir de propriétés ou de garanties ? On peut se demander si les subsides ultérieurs ne servent pas à financer le déficit au lieu d'offrir des « services » ? Nous ne pouvons répondre à ces questions et on ne peut compter sur la LAM pour nous en donner les réponses jusqu'à maintenant.

Si l'on souscrit à la thèse du *Journal de Montréal* selon laquelle la LAM est une véritable PME[22], on ne sera pas étonné de l'optimisme de ces jeunes entrepreneurs. Rappelons la vision de la LAM projetée dans un rapport d'activité rendu public le 15 mai 1993 où on pouvait y lire que

> *« la LAM loge dans l'ancien Théâtre d'Aujourd'hui et possède donc une salle pouvant accueillir 150 personnes. Étant dotée d'une administration qualifiée et disposant d'une superficie de 3 000 pieds carrés d'espace à bureaux, la LAM est prête à relever de nouveaux défis. »*[23]

L'AUTOFINANCEMEN T ET LE MEMBERSHIP. Selon ses diverses déclarations, la LAM a presque toujours souligné un effectif de 600 membres pour expliquer sa nature d'organisme de lutte contre le fascisme. Dans un circulaire — *Être membre de la LAM* — on propose une structure tarifaire pour les membres de la LAM. Ainsi, pour 10 $, on a une carte de membre plastifiée et de l'information ponctuelle ; pour 15 $, on reçoit en prime divers modèles d'autocollants et un poster 50 cm x 100 cm ; pour 20 $ à un macaron en prime alors que pour 25 $, en plus de tout cela, on reçoit un écusson. Sans faire le procès de cette structure de membership, une question demeure. Avec l'hypothèse que les 600 membres de la LAM ne veulent qu'une carte plastifiée et de l'infor-

20. Stephane Alarie, Journal de Montréal, 4/05/93,p.4

21. Stephane Alarie, Journal de Montréal, 4/05/93,p.4

22. Serge Labrosse, Journal de Montréal, 7/08/92, p.18

23. Rapport d'activités, LAM, 15/05/93,p.2

mation ponctuelle, on arrive à une contribution de plus de 6 000 $ par année (i.e. 600 membres à 10 $). On ne trouve aucune trace de cela dans les rapports de la LAM. Que sont devenus ces 600 membres et la contribution annuelle ?

Depuis le début, la LAM vend tous ses documents. En 1991, on demandait plus de 40 $ pour un recueil de tracts et documents néonazis. Son recueil *Intolérance 93* se vend 18 $ et 29 $ pour les institutions[24]. Encore une fois, on ne trouve aucune trace de ces résultats dans le rapport d'activités de la LAM. Alors qu'elle se dit à l'agonie, la LAM lance une campagne de financement à l'été 1993 avec un objectif de 30 000 $ d'ici novembre 1993. Aucune réponse encore une fois. La même chose pour les activités de financement au bar Les Foufounes Électriques ou encore au défunt local de la rue Papineau. On peut se demander enfin pourquoi la ligne téléphonique est-elle au nom de la Ligue antifasciste de Montréal et du Rassemblement pour l'amitié mondiale ? Toutes ces questions demeurent sans réponses à ce jour.

LE RAPPORT DES ACTIVITÉS. Sans faire le bilan des actions de la LAM — que nous ferons dans un prochain article — il importe de souligner que les rapports d'activités de la LAM sont toujours cumulatifs. On y énumère une liste de 68 communiqués de presse, 19 conférences de presse, 82 rencontres ou conférences et 49 tables d'information. Mais, ce bilan qui peut paraître impressionnant, couvre les opérations de 1990 à 1996, plus de six ans de travail.

On constate aussi que plusieurs des conférences et communiqués de presse se recoupent ayant pour effet de doubler l'ampleur du travail effectué. À titre d'exemple, le 15 mai 1991, un communiqué de presse annonce que « *la ligne d'urgence entre en opération demain* »[26] alors qu'une conférence de presse a lieu pour le lancement du rapport INFOLAM. On répète le même scénario en janvier 1992, en avril 1992, en août 1992, en juin 1993, en août 1994, en décembre 1994, en décembre 1995,etc.[27]

On peut poser la même question sur la tenue de tables d'information et de conférences de la part de la LAM ? Ont-elles été tenues conjointement ou séparément ? Le nombre de participants à certaines conférences nous laisse également perplexe. La LAM a-t-elle organisé une conférence au Cégep du Vieux Montréal avec 700 personnes ? Nous ne le savons pas. Mais elle affirme que le 1er décembre 1990, elle a rassemblé 300 personnes du groupe Act-UP à Montréal. En fait, il s'agit de la journée mondiale contre le sida. Le fait, possible, de prendre la parole cinq minutes à la fin d'une marche ne constitue pas une conférence de la LAM dans notre dictionnaire.

Ainsi, après analyse des chiffres de ce rapport, on arrive au constat suivant des conférences de la LAM. En 1990-1991, 11 conférences, puis 12 pour 1991-1992, puis 36 pour 1992-1993, 12 pour 1993-1994, puis 5 en 1994-1995 et enfin 6 pour les 12 mois de 1995-1996. On peut affirmer qu'avec 50 000 $ en subventions et 19 personnes à son emploi selon ses dires, la LAM aura quand même réussi à organiser six conférences dans l'année.

LA SITUATION ACTUELLE ET LES PLANS FUTURS. On ne peut passer sous silence le *Rapport d'activités* de la LAM. Il s'agit d'un document-synthèse qui dresse le bilan, trace le portrait actuel de l'organisme et identifie le plan triennal pour les trois prochaines années. Il s'agit pour tout organisme constitué, d'un document essentiel à la recherche de financement auprès de potentiels bailleurs de fonds.

On y retrouve un organigramme à faire rougir plusieurs ministères et même des services publics. Il serait facile de simplement rejeter ceci du revers de la main, compte tenu de l'absence réelle de personnes pour occuper l'ensemble des fonctions d'un tel échafaudage. Mais, nous avons été surpris de constater que la LAM incorpore un service comme celui du Bureau des Services juridiques de l'Université de Montréal à ses services. Nous avons fait une courte enquête à ce sujet.

Ce service qui procure des services juridiques essentiels est un service de l'Université de Montréal et n'a rien à voir avec la LAM. Selon nos informations, des stagiaires de ce service ont fait un stage à la LAM dans le passé. Sur la base d'encadrement inadéquat et des résultats, le Service a mis un terme à ces stages ainsi qu'à tout rapport avec la LAM. En fait, il s'agit d'un acte répréhensible de la LAM qui pouvait jeter ce service dans l'embarras. La direction du service a communiqué avec la LAM en novembre dernier pour que l'on retire toute mention de cet organigramme et a été outré de se voir ainsi inclus dans les services de la LAM. La LAM n'a jamais jugé bon d'en

24. Jean-Paul Soulié, La Presse, 30/03/94,p.A5.

25. Pierre Cayouette, Le Devoir, 19/06/93, p.a3

26. Rapport d'Activités 1989-1995,Op.cit.,p.16

27. Ibid, pp. 17 à 20

envoyer une copie à cet excellent service et on comprend maintenant pourquoi.

Dans son *Plan triennal 1996-1999*, la LAM entend mettre sur pied des comités étudiants, remettre en opération sa ligne 1-800 et même créer une *Université du citoyen du Québec*.[28] Elle va réaliser cela avec un directeur général, un adjoint administratif, un directeur des communications, un adjoint à l'information, un documentaliste, un chargé de projet de concertation, un coordonnateur à l'éducation, un agent d'information au programme régulier et un agent d'information pour l'Université du citoyen.[29] On apprend qu'elle aura besoin de 23 500 $ en nouveaux équipements informatiques, de 5 860 $ en équipement de bureau et, si l'on arrive à décoder leur graphique des dépenses par secteur 1990-1999, que les salaires passeront de 15 000 $ en 1995 à plus de 160 000 $ cette année.[30]

Après nous avoir démontré des largesses avec la notion de travail antifasciste par le passé, nous avoir galvaudé sur la nature et le nombre de néonazis, on voit maintenant que l'on se lance dans la formation universitaire. On peut difficilement imaginer un scénario aussi rocambolesque. On se demande en effet comment cette entreprise pourra relever de nouveaux défis alors que tout ce que l'on a pu réaliser récemment est un petit groupe de discussion au bar Les Foufounes Électriques. Mais, nous reviendrons sur le travail de la LAM au cours de notre prochain numéro.

Faut-il ajouter quelque chose ?

28. Ibid, pp.37,43 et 45
29. Ibid, pp. 50-51
30. Ibid, p.53

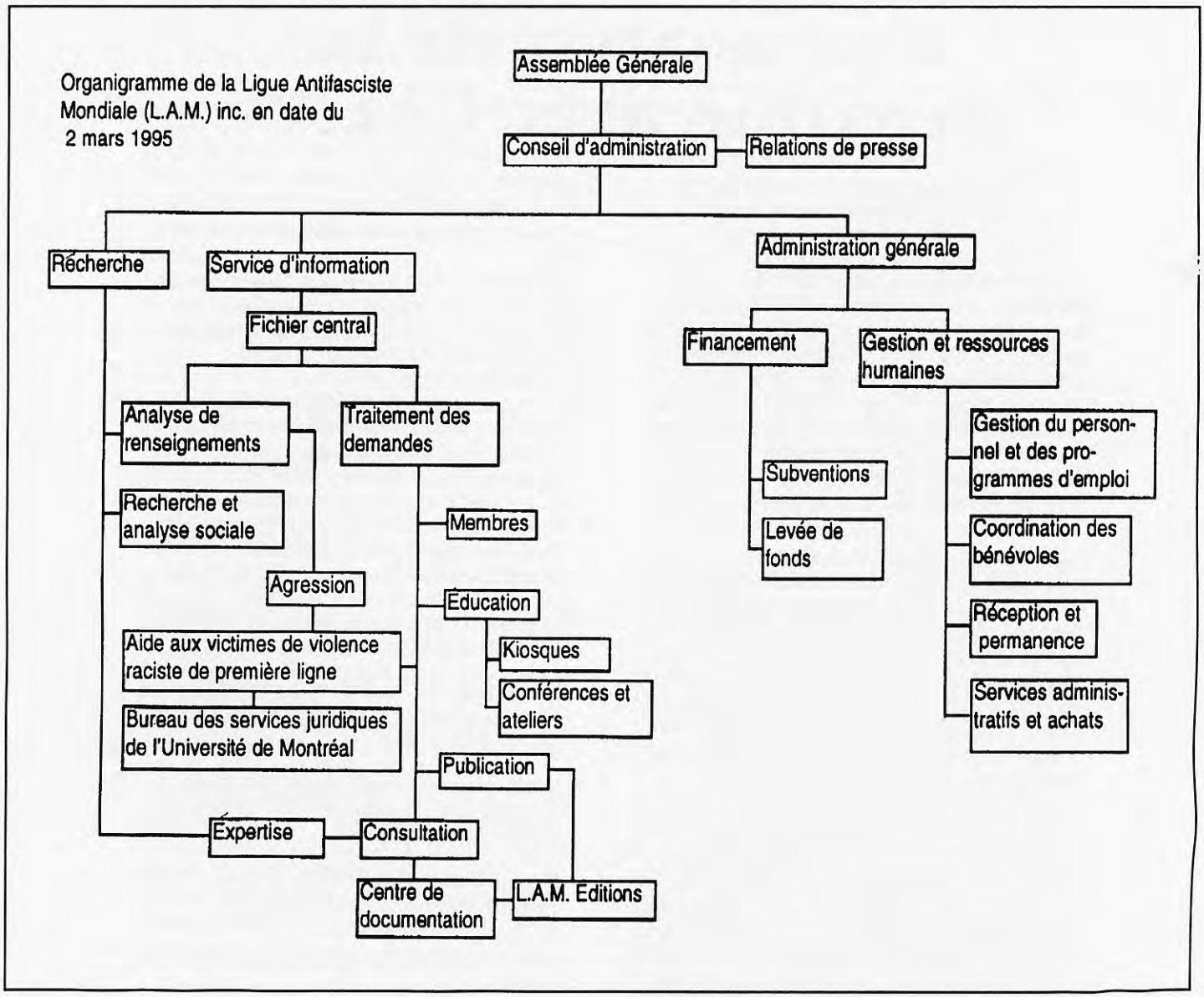

LE MOUVEMENT ANTIRACISTE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Nous publions ce texte du Westcoast Coalition for Human Dignity (WCHD) à titre de contribution au débat au sein du mouvement antifasciste. Il contient des informations pertinentes sur la situation dans l'ouest canadien et la conférence de Toronto. Les opinions exprimées sont celles de ce groupe et non nécessairement celles du GREDA. Nous invitons les groupes et individus à nous faire parvenir des textes pour alimenter le débat sur l'antifascisme.

Une analyse de la situation avec CAERS

(Notre traduction de *On the RIGHT track*, vol. 1, n° 2, automne 1996, p. 5)

Après d'intenses discussions et mûre réflexion, la Westcoast Coalition for Human Dignity (WCHD) a décidé d'aborder publiquement un sujet délicat au sein du mouvement antiraciste de la province. Au cours de l'été 1996, un scandale éclate sur la pratique et la conduite de l'une des organisations antiraciste les plus connues en Colombie-Britannique, la Canadian Antiracism Education and Reseach Society (CAERS).

Le 18 juillet 1996, le quotidien Toronto Sun publie un article sur la controverse entourant le financement d'une conférence antiraciste à Toronto. L'article de Bill Dunphy souligne que CAERS a demandé et reçu du financement de la part de la Communauté Urbaine de Toronto pour cette conférence après avoir perdu son statut et son enregistrement à titre d'organisme à but non-lucratif!

La question a été soulevée au moment où CAERS co-organise une conférence avec le groupe torontois, Anti-Racist Action (ARA). ARA, comme plusieurs groupes antiracistes, n'est pas un organisme enregistré ou incorporé légalement, une condition exigée par plusieurs organismes de financement. CAERS, prétextant être dûment enregistrée et incorporée, a donc servi de parrain à la demande du groupe ARA et obtenu le financement pour la conférence de juin dernier.

Des articles et reportages subséquents ont soulevé une série d'alléguations sur certaines pratiques de CAERS et de son directeur-exécutif, Alan Dutton, à savoir :

- la dissolution de CAERS par la Direction Générale des Compagnies en septembre 1994 après avoir omis de soumettre des rapports financiers depuis 1991.;
- le directeur-exécutif a omis d'avertir les membres du conseil de l'organisme de la dissolution légale de l'organisation;
- le conseil n'a pas tenu d'assemblée générale annuelle depuis deux ans;
- le trésorier du conseil a demandé mais s'est vu refuser l'accès aux livres comptables de l'organisme;
- le directeur-exécutif a passé outre les directives du conseil et s'est signé des chèques à lui-même;
- CAERS a demandé et reçu de l'argent de diverses sources gouvernementales après sa dissolution légale tout en affirmant le contraire dans ses demandes de financement;

- les documents énumérant les membres du conseil d'administration étaient trompeurs- le statut professionnel de certains membres était erroné alors qu'un membre était encore inclus sur la liste plus d'un an après sa démission du conseil;

- malgré avoir reçu plus de 700 000 $ depuis 1993, un nombre de projets importants, comme celui de la publication d'un guide àl'action communautaire prévu pour fin 1994, n'ont jamais été complétés.

Les opérations financières de CAERS font présentement l'objet d'une enquête par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Si l'affaire n'était qu'une erreur technique, une mésentente de responsabilités ou encore une attaque gratuite de la Droite qui se fait un devoir de dénoncer tout financement public à la lutte contre le racisme, les choses seraient simples. Il serait alors du devoir de tous les organismes, malgré nos différents, de se porter à la défense de CAERS. Toutefois, les faits ne soutiennent pas une telle défense inconditionnelle.

Les organismes sans but lucratif qui reçoivent des fonds publics occupent une position de confiance dans notre société. CAERS a reçu depuis 1993 la majorité des fonds provinciaux alloués à l'organisation de la riposte communautaire contre les groupes haineux. Il est dans l'intérêt du gouvernement et des groupes que les organismes incorporés gèrent correctement les fonds alloués et qu'ils respectent les lois et règlements en vigueur. Les organismes de financement, particulièrement les divers palliers de gouvernement, doivent s'assurer de cette saine gestion et CAERS doit maintenant s'expliquer devant ces donateurs. De tels manquements a un impact sur l'ensemble des groupes qui font des demandes de financement et même sur le travail de ceux qui décident de ne pas s'appuyer sur les fonds publics pour le financement de leur travail antiraciste.

Mais la responsabilité des groupes de défense des droits va au de-là des questions financières et s'étend à la qualité et à la nature du travail effectué. La débâcle de CAERS pose maintenant de serieuses questions, à savoir :

- Devons-nous laisser seulement au gouvernement la tâche de vérifier les finances et la conduite des groupes et d'en assurer le financement?

- Qui est responsable au sein de CAERS compte-tenu du vide juridique et des disputes internes? S'agit-il des membres du conseil qui n'ont eu aucune réunion depuis longtemps ou du directeur-exécutif de l'organisme?

- Devons-nous garder le silence sans commenter ou critiquer en espérant que ce scandale disparaitra de lui-même?

- Pouvons-nous bâtir un mouvement antiraciste et de défense des droits crédible et viable alors que tout commentaire ou critique émanant d'un groupe sont reçus avec hostilité?

- Devons-nous garder le silence lorsque des individus dans le mouvement sont victimes de traitements odieux de la part d'autres organismes? Garder le silence n'est pas en fait se faire complice de tels actes?

Cet article est une tentative pour briser le silence et entamer un dialogue franc et ouvert sur ces questions. Au moment où le mouvement antiraciste est attaqué sur une série de fronts, il est en fait déplorable de constater les conflits existant au sein même du mouvement. Peut importe les résultats de l'enquête du vérificateur=général sur les activités de CAERS, il est important que le débat se tienne au sein du mouvement. Nous devons développer le respect mutuel entre organisations, discuter de la conduite franche et ouverte des débats et demander une certaine forme de responsabilité publique pour le travail fait au nom des droits de la personne et de la justice sociale.

Abonnements
(6 numéros)

Régulier : 24 $

Organisation : 30 $

Étudiant-e-s et sans-emploi : 18 $

Voir nos coordonnées à la page 2

Rev. autres 1302 10 $ 4.00

♦ JUSQU'OÙ LE NATIONALISME « TERRITORIAL » PEUT-IL MENER ?

Le 18 novembre 1996, la ministre de l'Éducation reculait devant l'étendue du mouvement de débrayage dans les collèges et universités du Québec. Elle annonce le gel des frais de scolarité jusqu'aux prochaines élections. Elle en a profité pour décréter une revision du régime d'aide financière et une hausse des frais de scolarité pour les étudiants de l'extérieur du Québec.

Certains de ces étudiants paient déjà le triple des frais des étudiants de la province. L'État fait ainsi le pari que la majorité des étudiants ne défendront pas les « étrangers ». Pendant le débat, les prochaines coupures pourront s'opérer sans créer de emous avec une opposition divisée. On fonctionne selon l'adage de diviser pour mieux régner.

♦ QUAND *L'AUT'JOURNAL* S'EN MÊLE

Ce journal qui se veut indépendant, ouvrier et populaire publie un texte éclairant sur les suites pour le mouvement étudiant. On y dit que « *des accords protégeaient les étudiants issus de la francophonie, mais sur sa lancée, le mouvement étudiant s'est mis à défendre tout le monde sans distinction. Dans l'enthousiasme, on s'est mis à défendre ceux qui votaient pour le NON au référendum de 1995.* » Ce texte publié en page 3 du numéro de décembre-janvier 1997 va encore plus loin.

Non content de dénoncer l'unité des étudiants du territoire, au-delà des langues, cultures, sexes, races et régions, dans la défense de leurs droits, l'auteur trace une nouvelle bataille. Il écrit que « *les ressources existent, mais ce sont d'autres qui en profitent. Toujours les mêmes! Les descendants de l'aristocratie coloniale ! Comme quoi, il ne faut jamais oublier l'aspect national de nos luttes.* » Pour lui, le problème, c'est la présence de non-NOUS qu'il faut dénoncer et non pas les coupures dans le domaine de l'éducation.

Il n'est pas étonnant que cet auteur voit ses textes repris dans le journal du Mouvement de libération nationale du Québec de Villeneuve. Cela a même stimulé le collectif de ce journal à faire une mise au point sur cette question.

♦ DES EXCUSES, UN STRICT MINIMUM

Un journal soutenu par les centrales syndicales, qui compte des collaborateurs comme Michel Chartrand et Léo-Paul Lauzon ne peut rester sans réagir à la publication de tels propos. On peut se demander si, sur la même logique, l'appartenance au NOUS ou la divulgation du vote lors du référendum servira de critères pour appuyer certains mouvements ouvriers et populaires. La même logique mène à préconiser l'abolition de l'aide sociale aux anglophones pour empêcher des coupures aux NOUS ! C'est inadmissible. Il est temps de réagir et de dénoncer ce sectarisme nationaliste qui nous mène au cul-de-sac social. Qui ne dit mot consent!

DANS NOS PROCHAINS NUMÉROS

Le MLNQ, une tempête dans un verre d'eau ?

Dossier avortement : les apôtres de l'apocalypse.

La LAM, une politique dangereuse

Le SCRS, un service qui se renseigne et les renseignent.

Le Reform et la droite conservatrice